1 Introduction
2 Analyse des dangers : omalas2gx150_fds
2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS
2.2 Erreurs de classification
2.2.1 Produit
2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit
2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition
2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes
2.5.1 Huile de base
2.5.2 Alkyl polyamide
2.6 Protections individuelles et collectives à envisager
2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

Tilte	EmillA – Analyse des dangers du produit omalas2gx150_fds
Company	Société des Pétroles Shell
Date	2026-10-15
Version	Rev0
Auteur	Emilia 0.8.1

modyva

groupe cohezio

1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **omalas2gx150_fds**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **EmilIA** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.
L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

2 Analyse des dangers : omalas2gx150_fds

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **omalas2gx150_fds**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

PROPRIÉTÉ	VALEUR
Fabriqué par	Société des Pétroles Shell
État physique	liquide
Forme	liquide visqueux
pH	Non disponible
Usage	Lubrifiant pour engrenages.
Date FDS	2020-09-21

La FDS date du 2020-09-21. Elle a donc 6 an(s).

La FDS ayant plus de 5 ans, il est *nécessaire* de demander au fournisseur de produire une FDS mise à jour.

2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

Emilia n’a pas identifié d’erreur de classification dans la FDS.

2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

Mention d’avertissement : Not Applicable

Pictogrammes (SGH) :

Mentions de danger :

Conseils de prudence :

Transport :

- ADR : -
- RID : -
- ADN : -
- IMDG : -
- IATA : -

- UN : -

2.4 Dangers et/ou mesures par voie d’exposition

skin : Retirer immédiatement les vêtements souillés. Rincer la zone exposée à l’eau (peau) puis, si possible, laver au savon. Si l’irritation persiste, consulter un médecin.

eyes : Laver les yeux abondamment à l’eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement retirées. Continuer le rinçage. Si l’irritation persiste, consulter un médecin.

ingestion : Aucun traitement n’est nécessaire sauf ingestion en quantité importante. Dans tous les cas, consulter un médecin.

inhalation : Aucun traitement n’est nécessaire dans des conditions normales d’utilisation. Si les symptômes persistent, demander un avis médical.

2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 Huile de base

Identification

- N° CAS : None
- N° EINECS : None

Concentration :from 0.0 to 90.0

Dangers :

- H304 Peut être mortel en cas d’ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.1.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.2 Alkyl polyamide

Identification

- N° CAS : None
- N° EINECS : None

Concentration :less or equal to 0.9

Dangers :

- H315 Provoque une irritation cutanée.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.2.1 PROPRIÉTÉS

Pas d’informations disponible.

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Mains	- Gants homologués selon normes pertinentes : • Europe : EN 374 • États-Unis : F739 - Matériaux conseillés : PVC, néoprène ou caoutchouc nitrile. - Épaisseur générale > 0,35 mm (selon marque et modèle). - Temps de protection recommandé : • Continu (> 240 min, idéalement > 480 min) pour contact prolongé. • Court terme/contre projections : même recommandation, mais si gants non disponibles un temps plus court peut être acceptable avec remplacement approprié.
Yeux	- Port recommandé si risque de projection dans les yeux. - Conformité à la norme UE EN 166.
Peau	- Protection de la peau et du corps : généralement limitée à l'emploi de vêtements de travail standards. - Bonnes pratiques : porter des gants résistants aux substances chimiques. - Combinaison résistante aux produits chimiques conseillée en cas de contact prolongé avec le produit (section 5.3 pour pompiers, mais applicable comme recommandation générale).

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Système respiratoire	- Aucune protection respiratoire n’est habituellement exigée dans des conditions normales d’utilisation. - Si les équipements en place ne maintiennent pas les concentrations de produit en suspension dans l’air sous le seuil adéquat, choisir un équipement adapté aux conditions spécifiques et conforme à la législation en vigueur. - Masques filtrants : • Choisir une combinaison masque-filtre adaptée aux particules/gaz et vapeurs organiques. • Type A / Type P, point d’ébullition > 65 °C (149 °F). • Normes EN 14387 et EN 143.
Corps	- Protection de la peau et du corps : généralement limitée à l’emploi de vêtements de travail standards. - Bonnes pratiques : porter des gants résistants aux substances chimiques. - Combinaison résistante aux produits chimiques conseillée en cas de contact prolongé avec le produit (section 5.3 pour pompiers, mais applicable comme recommandation générale).

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	- Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. - Éviter l'inhalation de vapeurs et/ou de brouillards. - Pendant la manipulation de fûts du produit, porter des chaussures de sécurité et utiliser un matériel de manipulation approprié. - Éliminer de manière adéquate tout chiffon ou matériau de nettoyage contaminé afin d'empêcher un incendie.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Conditions d'un stockage sûr (section 7.2) - Conserver le récipient hermétiquement clos dans un endroit frais et correctement ventilé. - Utiliser des conteneurs correctement étiquetés et qui peuvent être fermés. - Stocker à température ambiante. - Matériel d'emballage approprié : acier doux ou polyéthylène haute densité (HDPE). - Matière non-appropriée : PVC. - Les conteneurs en polyéthylène ne doivent pas être exposés à des températures élevées, car cela peut provoquer une déformation possible. Incompatibilités éventuelles – aucune incompatibilité spécifique n'est mentionnée dans le document.
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Lubrifiant pour engrenages.